

DEC212235DR18

Décision portant nomination de M. Younes HADDADI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8026 intitulée « Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales » (CERAPS)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8026 intitulée CERAPS et nommant Mme Anne-Cécile DOUILLET en qualité de Directrice ;

Vu la décision n° DEC112019DR18 du 30 mars 2012 nommant M. Younes HADDADI assistant de prévention au sein de l'Unité UMR 8026 intitulée CERAPS

Considérant que M. Younes HADDADI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS aux dates suivantes : 25 au 27/10/2006 et 9 au 11/10/2006 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Younes HADDADI, Assistant Ingénieur (AI), est reconduit aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8026 intitulée « Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales » (CERAPS), à compter du 01/01/2020.

M. Younes HADDADI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Younes HADDADI, est placé sous l'autorité de la Directrice d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 09/07/2021

La Directrice de l'Unité
Mme Anne-Cécile DOUILLET

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

